

MANDAT DE VENTE 3 OPTIONS

MANDAT N°

379

Cachet de l'agence*

Agence APRIORI INVEST

101, av du Regiment de Bigorre 65000 TARBES

www.apriori-invest.com

info@apriori-invest.com Tel. +33 (0)669260006

SARL au capital de 8000 euros

SIRET 51428755600039 APE - 6831

CPI N: 6501 2018 000 030 100 délivré par la CCI Tarbes

Représentée par :

KAR TAPEROV *Carina*

Qualité :

Agent commercial, inscrit au RSAC de

819435280 sous le N° Avignon

Nous soussignés

Madame ENGEL Nina née le 09/07/1980 à Paris, Bergerie Des Millanes, des Tournebtes célibataire. 84400 APT

demeurant

E-mail : *Bergeriedesmillanes@gmail.com* Tél. *07 51 62 86 46*

*vous avez la possibilité de vous inscrire sur www.bloctel.gouv.fr pour vous opposer à tout démarchage téléphonique conformément à l'article L223-1 du Code de la consommation.

agissant conjointement et solidairement en **QUALITÉ DE SEULS PROPRIÉTAIRES**, vous mandats par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits, ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété.

I - SITUATION - DÉSIGNATION : Appartement Maison individuelle Terrain

Immeuble sis à

Bergerie Des Millanes, des Tournebtes 84400 APT

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître

Giraud (Borneux)

Le bien est vendu : libre de toute occupation loué selon le contrat de bail et les conditions ci-annexés

II - PRIX : les biens et droits, ci-avant désignés devront être présentés, sauf accord ultérieur au prix de

(Neuf cent et une mille) euros 901000

payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur.

III - HONORAIRES : vos honoraires seront de :

6%

- "Option mandat exclusif" :

option choisie

TTC

- "Option mandat préférence" :

TTC

- "Option mandat simple" :

TTC

51000 (Cinquante et une mille)

Je coche l'option choisie. Les honoraires seront à notre charge, sauf choix de l'option "honoraires charge acquéreur". Ils seront exigibles le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé des deux parties, conformément à l'article 74 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972. Option : "honoraires charge acquéreur", cochez cette case , dans ce cas le prix paragraphe II s'entend honoraires inclus.

IV - DURÉE DU MANDAT : CE MANDAT VOUS EST CONSENTI POUR UNE DURÉE DE 24 (VINGT QUATRE) MOIS À COMPTER DE CE JOUR.

PASSÉ UN DÉLAI DE 3 MOIS (AUTRE : 3 MOIS MAXIMUM) À COMPTER DE SA SIGNATURE, IL POURRA ÊTRE DÉNONCÉ À TOUT MOMENT PAR CHACUNE DES PARTIES PAR LRAR (LETRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION) ENVOYÉE AU MOINS QUINZE JOURS À L'AVANCE.

V - CONDITIONS PARTICULIÈRES :

VI - SUPERFICIE PRIVATIVE "LOI CARREZ" (si copropriété) :

m2

VII - MOYENS DE DIFFUSION DES ANNONCES COMMERCIALES :

Tous moyens

VIII - ACTIONS PARTICULIÈRES :

Publicité sur les sites interaction

IX - MODALITÉS ET PÉRIODICITÉ DE COMPTES-RENDUS :

1 fois / mois, après chaque visite, contact.

Conformément à l'article L. 221-25 du Code de la consommation, le mandant souhaite expressément / ne souhaite pas** (**cocher la mention choisie) que le mandataire commence ses prestations avant l'expiration du délai de rétractation. Le mandant reconnaît expressément avoir pris connaissance, préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des caractéristiques des services définis au présent mandat, ainsi que toutes les informations prévues aux articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation.

Fait à (adresse complète) :

Bergerie Des Millanes, des Tournebtes, APT 84400

(en deux ex., dont un pour le propriétaire et un pour l'agence) LE MANDANT RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES AU VERSO [signer séparément chaque exemplaire]

Le Propriétaire : date :

13/06/2019

Bon pour mandat

L'Agence "Mandat accepté"

[Signature]
mandat accepté

A l'attention de :

[le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de télécopieur et son adresse électronique]

F :

Editions Préférence® • Ref. 401A • 46x Ed. 0417
Modèle déposé® • Reproduction Interdite® • Tél. 01 70 84 52 22

Ref. 401A • 46x Ed. 0417
www.apriori-invest.com



mots
lignes
chiffres
rayés comme nuls

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat

INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

préalables à la signature d'un mandat

Communication au consommateur : en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation, le professionnel prestataire de services avec lequel vous entrez en relation vous informe.

Cachet de l'agence* **Agence APRIORI-INVEST**
101, av du Regiment de Bigorre 65000 TARBES
www.apriori-invest.com
info@apriori-invest.com Tel. +33 (0)669260006
SARL au capital de 8000 euros
SIRET 51428755600039 APE - 6831
CPI N: 6501 2018 000 030 100 délivrée par la CCI Tarbes
Non-detention de fonds et Absence de garantie financière

Représentée par : *KARTACHOV Oxana*
Qualité : Agent commercial *819435280*
Tél. *06 52 74 19 73* Fax
E-mail : *oxana@apriori-invest.com*
*Le cachet de l'agence devra contenir toutes les mentions obligatoires notamment les informations exigées par l'article 92 du décret n° 72-678 du 20/07/72 et les articles R 111-1 et R 111-2 du Code de la consommation, ainsi que les coordonnées du médiateur dont il relève.

Le (les) consommateur(s)
Nom(s) : *ENGEL*
Prénom(s) : *Niha, née le 20/07/1986 à Paris.*
Tél.* *07 51 62 86 46 &*
*vous avez la possibilité de vous inscrire sur www.bloctel.gouv.fr pour vous opposer à tout démarchage téléphonique conformément à l'article L223-1 du Code de la consommation.
E-mail : *bergeriedesmillanes@gmail.com*
Adresse : *Bergerie Des Millanes, Les Tourettes, 84000 ADT*

Votre interlocuteur exerce l'activité d'entremise sur les immeubles et fonds de commerce, conformément à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite "loi Hoguet" et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972, consultables sur le site www.legifrance.gouv.fr.

Le service proposé consiste en :

vente d'un bien location d'un bien gestion d'un bien recherche d'un bien

Durée du mandat : *24 mois* Comprenant une première période irrévocable de : *3 mois*
Modalités de dénonciation : par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (LRAR), avec un préavis de *1 mois*

Honoraires, en cas de pleine réussite de la mission confiée :
57000 (cinquante et une mille) euros

Modalités de règlement : chèque ou virement.

Droit de rétractation :

Si le mandat est signé "hors établissement" ou "à distance", le mandant pourra se rétracter pendant un délai de 14 jours à compter de la signature du mandat, en renvoyant au professionnel le coupon de rétractation attaché au mandat ou toute déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception ; ce, sans avoir à motiver sa décision.
Le mandant pourra, s'il le souhaite, lors de la signature du mandat, demander à ce que le mandataire commence ses prestations avant l'expiration du délai de rétractation. Il pourra toutefois se rétracter durant cette période, sauf si le mandataire a pleinement exécuté sa mission. Le mandant reconnaît avoir pris connaissance du formulaire de rétractation attaché au mandat (modèle de formulaire de rétractation type au verso).
Si le mandat est signé à l'agence, le mandant ne bénéficie d'aucun droit de rétractation

Prévention et règlement des litiges et réclamations :

Pour toute éventuelle réclamation, nous vous remercions de la faire à votre choix par courrier à notre adresse postale en tête des présentes, par téléphone, ou par mail ; nous la traiterons dans les meilleurs délais.
En cas de litige, la législation applicable sera la loi française, et la juridiction compétente celle du lieu du domicile du consommateur.

Médiation des litiges de la consommation

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation, en vertu des articles L 152-1 et suivants ; vous pouvez trouver les coordonnées du médiateur sectoriel sur <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>.

Le consommateur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales et particulières du mandat proposé, par la remise préalable qui lui a été faite d'un exemplaire.

Fait à *Bergerie Des Millanes, Les Tourettes*, le *13 Juin 2019*
en deux exemplaires, dont un remis à chacune des parties. *84000 ADT* [Signer séparément chaque exemplaire]

Signature du (des) consommateur(s)
Engel

Signature du mandataire
Bergerie Des Millanes

